

DEMANDE D'ACTE DE MOEURS

A transmettre à

Ville de Morges
Administration générale
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 272
1110 Morges

Tél. 021 804 96 40
Fax 021 804 95 45
e-mail : greffe@morges.ch

Nom

Prénom(s)

Lieu(x) d'origine

Lieu et date de naissance

Nom et prénom(s) du père

Nom et prénom(s) de la mère

Domicile actuel

Date d'arrivée à Morges

Interruption(s) de séjour

Motif de la demande

Une fois l'acte de moeurs rédigé :

- M'avertir par téléphone au N°....., je passerai le chercher et m'acquitterai de l'émolument de CHF 15.00.
- L'envoyer à l'adresse qui y figure, l'émolument de CHF 15.00 ayant été réglé immédiatement lors de la demande d'acte de moeurs.

Lieu et date :

Rapport de Police Région Morges (ne pas remplir)